

OFFRE D'EMPLOI

Surveillant.e aérien.ne

Être un.e surveillant.e aérien.ne à la SOPFIM, c'est l'opportunité d'effectuer des vols de surveillance et la coordination des pulvérisations aériennes en participant à la plus grande mission de protection des forêts au monde ! Plus qu'un emploi, un défi unique !

Responsabilités :

En collaboration avec le.la chef.fe de base, le.la surveillant.e supervise les opérations de pulvérisation aérienne des aéronefs qui lui sont attribués selon les normes établies.

Vos défis au sein de l'équipe :

- Effectuer des vols de reconnaissance ;
- Évaluer et consigner les conditions météorologiques avant et pendant les arrosages ;
- Superviser les vols de calibrage des aéronefs de pulvérisation ;
- Identifier et informer le ou la chef.fe de base de toute situation observée, non conforme à la planification (aires de coupe nouvelles, chalets, activités humaines, feux de forêt, etc.) ;
- Appeler le décollage des aéronefs de pulvérisation en vue du début des pulvérisations ;
- S'assurer que la pulvérisation s'effectue selon les règles établies ;
- Assurer une communication radio constante avec les aéronefs de pulvérisation et la base d'opération ;
- Rester à l'affût des variations météorologiques pouvant altérer la qualité des arrosages.

Rémunération et conditions de travail offertes par la SOPFIM :

- Un horaire garanti payé de 50 heures du lundi au vendredi et de 12 heures à temps et demi pour le samedi et le dimanche ;
- Un salaire horaire de 31,29 \$;
- Admissible à un compte de dépenses lorsqu'attitré à une base aérienne en dehors de votre région (incluant une auto de location, l'hôtel et une allocation de dépenses) ;
- Le travail s'effectue principalement à bord d'un avion bimoteur (de type C-310, C-337) ;
- Possibilité de reconduire votre emploi chaque année ;

L'échelle de traitement du poste de Surveillant.e aérien.ne correspond à celle prévue pour la classe d'emploi 600 de la convention collective de la SOPFIM.

Exigences requises par le poste :

- Détenir un DEP en régulation de vol ou un AEC/DEC en pilotage d'aéronefs – toute combinaison d'études et d'expérience pourrait être considérée ;
- Minimum de 1 an d'expérience pertinente en aviation ;
- Bilinguisme anglais-français ;
- Apte à se lever très tôt, à travailler sur des horaires variables et pendant plusieurs jours consécutifs ;
- Demeurer disponible pour se déplacer sur n'importe quelle base aérienne en fonction des besoins de la SOPFIM ;
- Être disponible pour une formation payée de 2 semaines au mois d'avril 2025 à St-Honoré ;
- Être disponible 7 jours sur 7 durant la période opérationnelle qui débute vers le 11 mai 2025 et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2025, approximativement ;
- Posséder un certificat restreint d'opérateur.trice radio de compétence aéronautique valide délivré par Industrie Canada ;
- Réussir deux examens sur la manutention de pesticides (CD1). Les frais d'examen et le temps d'étude sont assumés par la SOPFIM ;
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide ;
- Connaissance avancée de la météo pour l'aviation.

Aptitudes recherchées :

- Accueille positivement les changements et ajuste son comportement de manière appropriée ;
- Savoir prendre des décisions adéquates et agir rapidement ;
- Travailler de manière harmonieuse avec les membres de l'équipe.